

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1**

Engagement n° 1 (demandé par AHQ-ARQ)

En lien avec l'expression « en principe » apparaissant à la pièce B-0067, page 5, Question 5.4, est-il possible de clarifier si cette expression signifie « toujours » pour l'ensemble de la base d'historique de consommation utilisée pour la prévision de la consommation d'électricité du Distributeur sur un horizon d'environ 10 ans.

Réponse à l'engagement n° 1 :

1 **En lien avec l'expression « en principe », le Distributeur rappelle qu'il fait appel à**
2 **ses moyens de gestion lors de la pointe hivernale. Toutefois, lorsque les**
3 **températures hivernales sont près des normales saisonnières ou plus chaudes**
4 **que celles-ci, il est possible que le Distributeur ne fasse pas appel à tous les**
5 **moyens de gestion à sa disposition pour faire face à la pointe hivernale du réseau.**
6 **Puisque cette éventualité est probable, l'expression « en principe » ne peut pas**
7 **signifier « toujours ».**